



**SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ
DE LA BIODIVERSITÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le **14 AVR. 2022**

La Secrétaire d'Etat

Réf : SEB/2022-04/14969

Monsieur Claude ROUSTAN
Président
Fédération Nationale de la
Pêche en France et de la
protection du milieu
aquatique
108/110 rue Saint-Maur
75011 PARIS

Monsieur le Président,

Vous m'avez fait part de vos inquiétudes et de celles de vos adhérents concernant la gestion du Grand cormoran au regard de la pression que ce dernier exerce sur les milieux aquatiques.

La mise en œuvre du dispositif d'arrêté ministériel triennal autorisant des tirs de régulations sur les eaux closes pour la protection des piscicultures et sur les eaux libres fait apparaître des difficultés. Les arrêtés préfectoraux pris en application de cet arrêté sont en effet régulièrement annulés par les tribunaux administratifs pour les tirs sur les eaux libres. Je comprends l'inquiétude des pêcheurs d'eau douce qui constatent que le système mis en place collectivement ne fonctionne pas comme prévu initialement.

Ce bilan et l'échéance de l'arrêté ministériel cet été nous invitent à lancer de nouvelles réflexions pour faire évoluer le dispositif.

Comme vous le proposez, et après échanges entre votre directeur et mon cabinet, il me semble important de relancer le groupe national dédié qui réunissait votre fédération, la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), l'institut technique des filières avicole, cunicole et piscicole (ITAVI), des associations de protection de la nature, des représentants des aquaculteurs et des pisciculteurs, dont Etangs de France, et des services déconcentrés. Ce groupe de travail sera réuni par la direction de l'eau et de la biodiversité d'ici le 15 mai 2022. Il a vocation non seulement à travailler sur le cadre juridique à mettre en place mais aussi à suivre sa mise en œuvre.

Ce groupe pourra commencer ses travaux par le bilan de la mise en œuvre du précédent arrêté triennal (nombre de cormorans prélevés, difficultés soulevées etc.) suivi d'un état des lieux national des différents arrêtés annulés portant autorisation de destruction du grand cormoran sur les eaux libres. Les résultats de la campagne 2021 de recensement des grands cormorans en France viendront éclairer ces présentations.

Ce groupe de travail examinera un projet de saisine du Muséum national d'Histoire naturelle et de l'Office français de la biodiversité visant à d'étudier les impacts du Grand Cormoran sur les écosystèmes aquatiques. Cette saisine sera utile pour apporter des éléments susceptibles de consolider le cadre juridique.

Enfin, ce groupe de travail sera l'occasion d'examiner les dispositifs expérimentaux notamment pour rendre plus efficaces les mesures de prévention ou les mesures non létales (effarouchement).

Je compte beaucoup sur les travaux ainsi engagés avec votre concours pour améliorer la gestion du dispositif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus parfaite considération.

Bérangère ABBA

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a horizontal line and a small flourish.